

Pour le gouvernement, il s'agit de creuser le sillon : travailler plus longtemps pour « sauver » les régimes par répartition. Il est à la manœuvre pour marteler l'idée qu'il n'y a pas d'autre issue que les 41 annuités en 2012 et plus par la suite... Circulez, le débat est interdit !

Retraites

2008 : un rendez-vous déci

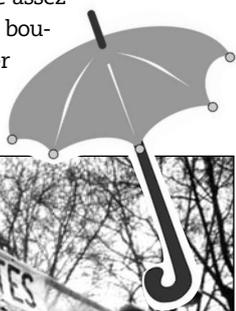


PHOTOS: M. MIGNEAU

1^{er} février 2003, cinq ans déjà...

Un autre rendez-vous, décisif, se joue entre les salariés, l'opinion et les organisations syndicales. On pourrait en dresser un tableau noir : les confédérations syndicales apparaissent sur la défensive et l'opinion est gagnée par un certain fatalisme entre ceux qui adhèrent au discours catastrophiste sur le vieillissement et ceux qui, marqués par la défaite de 2003 et le sarkozysme ambiant, pensent qu'il faut agir, mais ne croient pas trop en notre capacité de gagner.

Il y a pourtant des raisons de remettre en cause le bien fondé de ce pessimisme. Avec le temps, la prise de conscience des effets pénalisants des réformes de 1993 et 2003 s'accroît et affaiblit la capacité politique du gouvernement à les appliquer jusqu'au bout. Ces réformes présentent une grande cohérence mais portent des contradictions : présentées comme contraintes, elles vont se heurter, si nous nous y employons, à la mise en évidence qu'elles sont fondées sur des choix de société et que d'autres choix sont possibles. Elles constituent en outre un ensemble assez instable. Il y aura des bougés qui peuvent aller dans le mauvais sens



Le 1^{er} février 2003 sous la neige.

(remise en cause des 6 derniers mois comme traitement de référence dans la Fonction publique, augmentation de la décote, report de l'âge de départ, etc.) car l'extrémisme gestionnaire ne connaît pas de limites, mais aussi des ouvertures. Tout dépend du rapport de forces, du degré d'engagement des salariés dans la bataille, et donc de notre capacité à les convaincre que d'autres choix sont possibles et qu'il est possible de gagner, au moins sur une partie de nos revendications.

Le rendez-vous de 2008 sera suivi d'autres. L'avenir affectera différemment les générations : celle qui part en retraite entre 2010 et 2020 va prendre de plein fouet les effets des réformes. Si l'avenir est sombre pour cette génération, il est carrément improbable pour celle qui entre aujourd'hui dans le métier et qui est invitée par nos experts à choisir entre travailler jusqu'à 70 ans ou placer son avenir sur des Bourses vacillantes.

Un choix de société

Il faut inverser le cours des choses pour retrouver l'espoir dans l'avenir. Par quel mystère une société qui sera deux fois plus riche en 2050 ne pourrait consacrer 4 à 5 points de PIB pour assurer aux retraités une parité de niveau de vie avec les actifs ? Si on veut que cette bataille d'idées ne soit pas confisquée par les experts, il est nécessaire que les salariés et citoyens s'emparent des grandes questions économiques, sociales et anthropologiques sur les retraites. Reprendre la main, c'est d'abord poser les questions basiques qui n'apparaissent pas dans les médias : quelles seront les retraites

des caissières d'hypermarché, des jeunes qui ont galéré, des Rmistes, des chômeurs ? Pourquoi les réformes aggravent-elles les inégalités de pensions entre hommes et femmes ? Comment mieux se protéger de l'incertitude de l'avenir, par la propriété privée ou par la solidarité sociale ? Faut-il attribuer des avantages fiscaux aux cadres les plus qualifiés des grandes entreprises ? Pourquoi les 2/3 des salariés du privé ne sont plus en emploi quand ils liquident leur retraite ? Quel sens de travailler plus longtemps si son intensité et sa pénibilité s'accroissent ? C'est quoi la « retraite à la carte » pour les virés avant l'heure, les fatigués et les usés au travail ? Dévaloriser une pension, n'est-ce pas un déni de reconnaissance d'une vie professionnelle ?

Les travaux du COR ont montré que l'allongement de la durée de cotisation avait peu d'impact sur les reports de départ en retraite. La baisse des pensions est donc bien la véritable variable d'ajustement de ces réformes. On s'attend à une baisse de l'ordre de 20 à 30 points des taux de remplacement. Même si à l'avenir les durées d'activité s'allongeaient (ce qui supposerait de régler les problèmes d'emploi et de conditions de travail), la prolongation des études, les difficultés d'insertion dans un emploi stable, sont des facteurs puissants de baisse des pensions.

La question cruciale du financement

- ✓ Veut-on aller vers une paupérisation des retraités ? C'est la question principale.
- ✓ Si la société rejette cette hypothèse, elle doit consacrer un financement supplémentai-

sif !



re aux retraites : soit par le système inégalitaire de l'épargne personnelle ou d'entreprise, soit par les régimes solidaires par répartition.

✓ Si on choisit la solidarité sociale, quels sont les moyens de financement les plus justes socialement et les plus efficaces pour l'emploi ? Ce qui conduit à discuter répartition de la valeur ajoutée, taxation des revenus financiers et du patrimoine, modification de l'assiette des cotisations sociales...

Il n'y a rien d'impossible, seulement des choix à faire et à débattre. Selon le COR, les besoins de financement se montent à 1 point de PIB en 2020 (l'équivalent du paquet fiscal de l'été 2007), et les besoins à 2050 ont été réduits de moitié (1,7 points) dans la nouvelle projection intégrant les dernières perspectives démographiques de l'INSEE. Si nous voulons revenir sur les régressions des réformes antérieures, il faut sans doute 4 à 5 points de PIB d'ici 2050...

Autour de cet axe principal, il y a une série de batailles à engager qui sont toutes aussi importantes car elles touchent à la fois à la logique des réformes et à de grandes questions sociales. Il y a d'abord l'enjeu crucial de la prise en compte des périodes de temps partiel, de chômage, de précarité, et de leur financement solidaire. Ensuite, il faut revenir sur la suppression des bonifications pour enfants dans la Fonction publique, s'opposer aux tentatives de leur remise en cause dans le privé, et réfléchir à une évolution des dispositifs familiaux et conjugaux pour prendre en compte les mutations sociales de la famille et l'indépendance des femmes.

Les rachats d'années de formation et d'études ont été fixés à prix d'or, au prétexte que les salariés ayant eu des études plus longues n'auraient pas à bénéficier de la solidarité nationale et doivent se payer eux-mêmes le rachat de ces années selon le principe de la neutralité actuarielle (je cotise le montant des prestations supplémentaires que je vais recevoir, ce qui ne coûte rien aux régimes). C'est oublier que les taux de scolarisation se sont élevés pour le plus grand nombre et que la société entière bénéficie

de l'augmentation des qualifications. Les travaux du COR montrent que le rendement de ces rachats est complètement aléatoire pour les jeunes. Dans la Fonction publique, les rachats sont confidentiels. Dans le privé, 15 000 rachats depuis 2004, un chiffre modeste, et s'agissant de salariés entre 55 et 60 ans qui ont déboursé entre 21 000 et 25 000 euros pour acheter 6 trimestres en moyenne, que faut-il en conclure : que certains cadres du privé sont fortunés ou que leur employeur finance ces rachats pour se débarrasser d'eux ? Il faut donc replacer ces validations sous le signe de la solidarité.

Autre sujet décisif : les petites retraites

Sarkozy s'est engagé à revaloriser de 25 % le minimum vieillesse en 5 ans, ce qui le porterait au niveau du seuil de pauvreté. Cet exemple illustre parfaitement le caractère insoutenable de certaines réformes : celle de 2003 a indexé le minimum vieillesse sur les prix, c'est-à-dire qu'elle a organisé son décrochage par rapport au seuil de pauvreté (indexé lui sur le revenu médian) ! Cette revalorisation indispensable

pose le problème du rattrapage des basses pensions des régimes de retraite par une prestation d'assistance : on risque un système à deux vitesses, assistance pour les salariés pauvres, assurance pour les autres...

L'indexation des pensions sur les prix apparaît protectrice en ces temps de relance de l'inflation

et avantageuse pour nos retraités fonctionnaires qui voient les traitements d'activité stagner. Sur la durée, ce raisonnement n'est pas tenable. Le pouvoir d'achat des actifs va nécessairement augmenter (de 1,8 % par an selon le COR), à moins que les propagandistes du « no future » n'aient raison. Avec l'indexation sur les prix, la pension perd de son pouvoir d'achat relatif (par rapport aux autres revenus) tout au long de la retraite. Une retraite liquidée à 1 400 €€€€€ en 2007 ne vaudra plus que 980 €€€€€ en pouvoir d'achat 2027.

Reste le grand sujet des fins de carrière. Pour la FSU, la question est celle du maintien dans l'emploi avant 60 ans. Dans le privé, des dispositifs de cessation d'activité, de nature très diverses, existent, et avec la loi de 2003, un peu plus de 100 000 salariés partent chaque année en retraite anticipée pour carrière longue. Dans

la Fonction publique, en dehors des catégories actives qui partent à 55 ans, pas de départs anticipés, et les situations de collègues en difficultés vont se multiplier. Il faut absolument obtenir le retour à une CPA améliorée, des aménagements de services en fin de carrière, ouvrir réellement la possibilité d'une seconde carrière...

Public - Privé, ensemble en 2008 !

Ce rendez-vous de 2008 devrait permettre l'unité du privé et du public puisque pour la première fois de puis 1993, les durées d'assurances sont alignées, ce qui crée les conditions d'une bataille commune.

Cependant, on prêtera attention au fait que des différences subsistent entre les régimes. La durée d'assurance n'est pas le seul, ni même le principal facteur de détérioration des pensions dans le privé. Dans le régime général, est en cause le calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années et surtout l'indexation sur les prix. Dans les régimes complémentaires (60 % de la pension d'un cadre), régimes par points, ce sont les règles de fixation des valeurs d'achat et de service du point qui seront l'objet de négociations entre partenaires sociaux d'ici au 31 décembre.

Par ailleurs, la CNAV envisage des améliorations dans la couverture retraite des chômeurs et suggère de s'attaquer aux « niches sociales », c'est-à-dire aux financements dont la CNAV est privée du fait de l'exonération de cotisations pour les stocks-options, les formes d'épargne retraite...

Parallèlement, du côté de la Fonction publique, rien ne bouge. Le COR esquivé le sujet. Le ministère n'a pas mis en œuvre certaines mesures de la loi de 2003 (seconde carrière), et c'est silence radio sur d'autres questions : aucune négociation sur les fins de carrière et la pénibilité, rien sur la validation des années d'études (alors que la Fonction publique est très concernée) ou sur le scandale des injustices faites aux femmes fonctionnaires...

Fillon a déclaré les caisses vides. Cette rigidité d'employeur est un sujet d'inquiétude. La bataille sur les régimes spéciaux montre que tout en perdant sur le fond, on peut gagner des points dans le cadre de régimes d'entreprise. Voilà une question bien épineuse : le rapport entre l'universel et son inscription dans des corporatismes professionnels. ●

DANIEL RALLET

